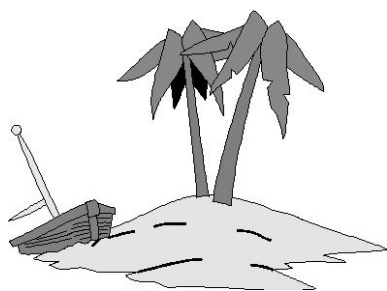


Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Supplément au
Bulletin mensuel n° 48
8 juillet 1998



Bonnes vacances à tous !

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 48

(supplément)

Directeur de la publication :

Michel LE BOHEC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI·EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Des perspectives que seule une forte mobilisation permettra de concrétiser

Une possibilité d'ouverture de négociations, mais aucun engagement, aucun calendrier. Seule la manifestation forte de notre détermination peut faire évoluer la situation : une action s'impose dès la rentrée.

Editorial

Nous ne mettons pas en doute les affirmations des collaborateurs du ministre lorsqu'ils nous assurent de sa volonté d'avancer vers un meilleur fonctionnement du système éducatif, vers plus de concertation, vers des réponses à nos revendications.

Cependant, lorsque nous observons les modalités de mise en œuvre de la politique ministérielle, nous constatons un important décalage entre le dire et le faire.

Les mots sont porteurs d'une volonté de cohérence, de concertation, d'équité, de transparence... mais pas encore les actes.

Nous avons bien pris connaissance des bonnes intentions du ministre mais nous en attendons des traductions concrètes.

Dès la rentrée, dans l'attente d'engagements, nous amplifierons nos actions de revendication.

Au-delà de la mise en cohérence de la carrière des inspecteurs avec les responsabilités qui sont les leurs, l'enjeu est aussi un bon fonctionnement du système éducatif au service de la formation des élèves qui nous sont confiés.

Michel LE BOHEC
6 juillet 1998

AGENDA

15 juin

* MEN / DPATE / Audience paritaire sur critères hors classe et passage IPR-IA (M. LE BOHEC – R. HASIAK – M.-P. COLLET – J.-Cl. QUEMIN – P. ROUMAGNAC)

16 juin

* S.E. / SI.EN / SNPDEN / Rencontre sur " liaison CM2-6^{ème} " (M. LE BOHEC – P. ROUMAGNAC)

17 juin

* Ministère Coopération / dépouillement votes élections professionnelles / secteur "Hors de France" (R. HASIAK)

* FEN / Comité " Education à la santé " (M. LE BOHEC)

* Rencontre SI.EN / SNPDEN (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – Cl. ETIENNE – P. ROUMAGNAC)

18 juin

* MEN / CTPM : le quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée au lendemain. (R. HASIAK)

* Groupe de travail " Historique du Syndicat " (M. LE BOHEC – M. CRUCHET – M. MARUCELLI)

* FEN / Préparation congrès de l'Internationale de l'Education (M. LE BOHEC)

19 juin

* NANTES / A.E.F.E. / dépouillement votes élections professionnelles secteur "Hors de France". Participation de B. LEJOP au titre du SI.EN-FEN

* MEN / CTPM (P. ROUMAGNAC)

23 juin

* MEN / CAPN : Fin du mouvement des titulaires – 1^{ères} affectations – Liste d'aptitude IEN – Titularisations – (M. LE BOHEC – R. HASIAK – B. LESPEL – M. LEVEQUE – M.-P. COLLET – J.-Cl. QUEMIN – P. ROUMAGNAC – F. GROSBRAS – J. PLATIER)

* Rencontre AFISEN (Association Française des Inspecteurs Spécialisés de l'Education Nationale) Yves MARION, président / SI.EN-FEN (M. LE BOHEC – Annie CAPRON)

24 juin

* FEN / Bureau fédéral national (M. LE BOHEC)

30 juin

* MEN / Audience auprès de M. CYTERMANN, directeur adjoint Cabinet Cl. ALLEGRE (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – R. HASIAK – P. ROUMAGNAC)

30 juin - 1^{er} juillet

* BUREAU NATIONAL

2 juillet

* MEN / Conseil Supérieur de l'Education (M.-P. COLLET)

* Ministère de la Coopération / Vérification votes élections professionnelles secteur "Hors de France" (R. HASIAK)

3 juillet

* MEN / Audience conjointe Syndicat des Enseignants / SI.EN auprès de MM. FOURNIER et SALINES sur l'A.I.S. (M.-P. COLLET – M. DAUBANNAY – P. ROUMAGNAC)

6 juillet

* FEN / Exécutif fédéral (M. LE BOHEC)

* MEN / Audience FEN – sur Budget - auprès de Cl. ALLEGRE (M. LE BOHEC dans la délégation fédérale).



IPR-IA sans le savoir ?!

Suite à l'action menée par le SI.EN *seul*, nous avons obtenu, dans le cadre des accords "Durafour", que 250 postes budgétaires d'IEN soient transformés, sur cinq ans, en postes budgétaires IPR-IA.

Ainsi, pour 1996 et 1997, 96 postes budgétaires d'IEN ont été transformés.

Aux termes de l'accord conclu avec le précédent ministre de l'Education nationale, les collègues deviennent "IPR-IA" et restent sur leur poste.

A l'heure où j'écris cet article, environ 35 des 96 postes transformés ne sont pas "occupés" par des ex-IEN. En effet, certains collègues sont partis en retraite, d'autres occupaient déjà des fonctions d'IPR-IA (ceux de la liste d'aptitude "normale" de 1996, les IEN sur fonction de DAET, CSAIO [cf. Décret n° 90-675 du 18/07/1990 – article 2 - et circulaire n° 91-058 du 7 mars 1991 : position de certains collaborateurs du recteur], IUFM, etc) d'autres, enfin, ont demandé et obtenu leur mutation ou une nomination sur des postes EVS.

Les postes IEN transformés ne sont pas identifiés, puisque ce sont des collègues qui obtiennent le grade et surtout l'échelonnement indiciaire afférent et continuent d'assurer les fonctions d'IEN. Il y a ainsi 35 postes budgétaires d' " IEN/IPR-IA " vacants : **je suis, tu es... peut-être IEN sur poste budgétaire IPR-IA, sans le savoir !**

Renée HASIAK

Billet d'humeur

Incompréhensible !

Nos interlocuteurs ne comprennent pas nos revendications, disent-ils ...

Ils sont bien les seuls puisque tous les spécialistes (*) qui se sont interrogés sur cette question ont reconnu que la différence de statut entre IPR-IA et IEN tenait à des raisons historiques qui n'ont plus aujourd'hui aucune justification fonctionnelle.

D'ailleurs, si l'on voulait bien n'accorder aux mots que leur signification réelle, on serait bien obligé de constater que les appellations d'«*Inspecteur Pédagogique Régional*» et d'«*Inspecteur d'Académie*» ne sont que des formes réductrices et particulières d'un terme générique, celui d'«*Inspecteur de l'Education Nationale*».

Nous avons la conviction que la qualité de notre sys-

tème éducatif a besoin d'un corps d'inspection qui en soit le garant, de la maternelle au baccalauréat. Pour répondre à cette exigence de manière cohérente et conforme à l'égalité reconnue récemment à l'ensemble du corps enseignant, il faut mettre en place un seul corps d'inspection, aux missions diversifiées, où il ne sera pas nécessaire de flatter l'ego des uns ou des autres par des titres de noblesse chargés d'histoire, mais où il suffira d'un titre définissant simplement une fonction (Inspecteur) et une institution (Education Nationale) ...

Alors, tous Inspecteurs de l'Education Nationale !!!

Andromède

(*) Voir bulletin SI.EN n° 46 (rapport de Claude Pair et thèse de Jean Ferrier)

Relaxe pour Anne SAVIGNEUX

Le procès en appel relatif au drame du Drac a conduit à la relaxe de notre collègue Anne Savigneux.

Le Bureau National remercie tous les collègues - personnels administratifs, enseignants, inspecteurs - qui ont apporté leur soutien à Anne durant cette épreuve.

Ce drame a conduit le ministère à une réécriture des circulaires relatives aux sorties scolaires - les compétences des différents acteurs y sont précisées.

Nous souhaitons que la clarification apportée par les nouvelles dispositions contribue à une sécurité accrue pour les élèves, évitant ainsi que de nouveaux drames se produisent.

Lors de la CAPN du 23 juin, notre collègue a obtenu son retour en Isère avec affectation sur le poste de La Tour du Pin I + AIS.

Sommaire

Agenda	page 2
IPR-IA sans le savoir ?!	page 2
Billet d'humeur	page 3
Relaxe pour Anne SAVIGNEUX	page 3
CAPN du 23 juin 1998	page 4
Du côté... de Poitiers	page 5
Additif au mouvement	page 6
Nomination des stagiaires	page 7
Liste d'aptitude IEN	page 7
Traitements	page 8



Un nouvel outil de travail :

le « Téléphone - chaise à porteurs » ...

Ah ! certes, cela pose le problème des porteurs !

CAPN du 23 juin 1998

Déclaration de M. LE BOHEC, Secrétaire Général du SI.EN-FEN

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Inspecteurs de l'Education nationale, nous devrions sans doute nous réjouir de la très grande considération dont notre administration fait preuve à notre égard.

Nous pouvons, en effet, nous prévaloir d'un traitement similaire à celui de la haute fonction publique.

Je ne parle bien évidemment pas du traitement indiciaire qui est le nôtre sinon pour évoquer la situation d'une majorité de collègues de la classe normale, bloqués à un indice inférieur à celui des personnels des corps viviers, sinon pour évoquer également la situation de ces collègues partis à la retraite avec de bonnes paroles mais très vite oubliés lorsqu'il s'agit de leur répercuter les évolutions indiciaires de la carrière des actifs.

Je veux parler des procédures mises en place afin que chacun puisse se trouver nommé exactement là où il sera le plus efficace.

Le profil des postes

Difficile alchimie que de profiler les postes puis de trouver l'inspecteur au profil adapté. D'autant plus difficile que cela ne se passe pas en pleine lumière. Il en résulte une sorte de théâtre d'ombres chinoises ; les profils sont bien là, mais comment les différencier ?

Comment interpréter aussi ce que nous percevons comme quelques ultimes manipulations entre les deux C.A.P.N. ?

Nous appelons *manipulations* les modifications qui sont intervenues après la première CAPN sans que nous soyons consultés ou informés.

Ainsi, dans les Yvelines, une collègue ayant été affectée sur son vœu n°1, avec avis favorable de l'IA /DSDEN, se voit obligée de prendre un autre poste.

Nous n'appelons pas manipulation mais manque de transparence la non-publication de postes vacants ou qui se sont libérés depuis la dernière C.A.P.N.

L'affectation des stagiaires

S'agissant de l'affectation des inspecteurs stagiaires, nous nous étonnons du positionnement de certains postes étiquetés prioritaires par le ministère. Nous protestons là encore contre le manque de transparence dans la qualification de ces postes.

Les inspecteurs stagiaires ne doivent pas être les victimes du manque de prévoyance d'une administration qui n'a pas - en temps voulu - porté un nombre suffisant de postes au concours de recrutement d'inspecteurs.

Du fait de cette imprévoyance, il existe dans de nombreux départements et académies un nombre considérable de postes vacants, inégalement répartis.

Si nous saisissons bien l'intérêt qu'il y a à ce que certains secteurs ne soient pas largement "à découvert", nous ne pouvons admettre que le choix de ces secteurs et des postes concernés soit effectué sans concertation.

Certains pourraient lire

entre les lignes de la liste des postes prioritaires proposés aux inspecteurs stagiaires le désir de tel ou tel recteur ou IA / DSDEN de ne pas publier un poste afin qu'il ne soit pas pourvu par un inspecteur et puisse être réservé à une personne qui pourrait l'occuper à titre provisoire, voire y être affectée un jour, à titre définitif, après une intégration par liste d'aptitude.

Nous souhaitons que ces interprétations ne puissent avoir lieu.

Ainsi, comment comprendre qu'un seul poste S.T.I. soit classé prioritaire dans l'académie de VERSAILLES alors que 5 postes sont vacants ? Il s'agit là d'une académie où se trouvent nombre d'établissements difficiles. Il nous semblerait important, du fait de ce contexte, d'aller vers une stabilité des inspecteurs sur ces postes. Nous en avons l'opportunité cette année, sachons la saisir !

Certains inspecteurs stagiaires vivent des situations personnelles ou familiales difficiles. Nous demandons que, comme pour les titulaires, il en soit tenu compte pour leur affectation dès lors que la réalité des situations présentées est incontestable.

La place des corps d'inspection

Alors que le ministre ne nous a pas apporté de réponses quant à nos revendications, à savoir la fin de la classe normale au 818 NM avec répercussion pour les collègues retraités, un corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées, une clarifi-

cation de nos fonctions et missions et l'attribution des moyens pour les accomplir, alors que nous sommes suspectés de constituer, je cite le projet de réorganisation des académies, " une gêne vis-à-vis des activités pédagogiques des enseignants ", nous soulignons l'importance des fonctions et missions assurées par les inspecteurs, IEN et IPR-IA, pour un bon fonctionnement et une évolution du système éducatif.

Nous demandons que la place des corps d'inspection y soit précisée sans ambiguïté et qu'un plan de résorption des postes vacants soit mis en place.

Concernant cette CAPN, nous déplorons de n'avoir eu aucun document préparatoire, hormis celui relatif à la liste d'aptitude.

Nous demandons que les affectations de l'ensemble des collègues et que l'accès au corps des IEN par liste d'aptitude soient effectués dans le respect de l'équité et dans la transparence.

Nous y veillerons.

Compte rendu de la CAPN

Cette CAPN devait étudier la suite du mouvement des titulaires, la titularisation des stagiaires 2ème année, l'affectation des stagiaires 1ère année et les intégrations par liste d'aptitude.

Après les déclarations liminaires des responsables syndicaux, les documents de travail de la CAPN ont été distribués.

Afin d'étudier ces documents, nous avons demandé et obtenu une suspension de séance d'une demi-heure.

Madame la Directrice a procédé à l'ajustement du mouvement des titulaires et répondu aux éclaircissements demandés sur des problèmes particuliers.

Tous les stagiaires 2ème année ont obtenu un avis favorable et seront donc titularisés le 1-9-98.

L'Administration nous a ensuite informés (tel est le terme utilisé) des affectations des stagiaires 1ère année. Nous sommes intervenus pour demander l'examen particulier de quelques situations personnelles difficiles. La DPATE nous a promis le réexamen de ces quelques cas (à noter l'inflation du nombre des certificats médicaux produits par les stagiaires pour justifier d'une priorité d'affectation...).

Enfin, la CAPN a examiné les propositions de l'Administration pour la liste d'aptitude aux fonctions d'IEN (environ 600 demandes pour 19 possibilités de nomination - 10 premier degré, 6 ET et 3 IO). Les critères retenus ont été, comme pour les années précédentes, la position sur la liste académique, les besoins prioritaires, l'âge, l'ancienneté générale dans l'Education nationale.

Cette CAPN, tout comme la précédente, s'est déroulée dans une ambiance de travail efficace, même si - régulièrement - on nous rappelle que la CAPN n'est qu'une instance consultative et que *seul* le ministre a pouvoir de décider !

Renée HASIAK

Du côté de ... Poitiers

La titularisation des 75 IEN de la promotion 96-98 a été prononcée lors de la réunion de la CAPN du 23 juin 1998. Nous les félicitons et leur souhaitons une fructueuse carrière d'inspectrice et d'inspecteur.

Quant aux stagiaires recrutés en 1997, ils viennent de terminer une année assez particulière dans les locaux de la nouvelle école des personnels d'encadrement, située sur le site du Futuroscope à Poitiers. La situation d'inconfort qui a perturbé le début de l'année, ajoutée aux problèmes habituels engendrés par le statut de stagiaire, ne leur a certainement pas permis d'aborder l'année de formation avec sérénité...

La formation de l'ensemble des stagiaires IPR-IA et IEN a suscité cette année encore bien des problèmes, celle-ci n'étant pas à la hauteur de leurs attentes et ne correspondant pas aux objectifs annoncés dans le plan de formation. Pour sa part, le SI.EN-FEN a alerté l'Inspection générale ainsi que Madame GILLE, directrice de la DPATE, dès qu'il a été informé de façon précise des différents problèmes. Nous regrettons cependant de n'avoir pu rencontrer le directeur du Centre lors de nos différentes interventions à l'ESPEMEN.

Lorsque fut venu le temps de remplir les fiches de première affectation, les stagiaires ont alors eu la désagréable surprise de découvrir des listes de postes prioritaires (une nouveauté) ; ces listes ayant été établies sans la

moindre concertation, que ce soit au niveau des académies ou au niveau national... Le climat à Poitiers fut alors détestable ! Le SI.EN-FEN, conscient des problèmes, est resté constamment à l'écoute des stagiaires et est intervenu immédiatement et régulièrement à la DPATE. Le SI.EN-FEN, oeuvrant dans l'intérêt du service, s'est étonné, par exemple, de voir affiché un poste prioritaire en sciences et techniques industrielles dans l'académie de Versailles alors qu'il existait cinq postes vacants ; le suivi des lycées professionnels ou CFA industriels de l'académie de Versailles mériterait-il si peu d'attention de la part des corps d'inspection ? Où se situe alors l'intérêt de service ?

Enfin, lors de La CAPN du 23 juin, le SI.EN-FEN, *et lui seul*, est intervenu sur les situations difficiles rencontrées par certains stagiaires. La DPATE a alors revu certains cas ; cependant, ni le SI.EN, ni les stagiaires n'étaient au bout de leurs peines car, dès le lendemain, des modifications intervenaient sans consultation des représentants du personnel.... Les interventions se sont alors poursuivies. A ce jour, la majorité des stagiaires a obtenu une affectation satisfaisante et la règle de l'intérêt du service a été préservée. De la faute du SI.EN-FEN ou grâce au SI.EN-FEN ?

Bonnes vacances à tous et bonne installation !

Marie-Paule COLLET
Patrick ROUMAGNAC

Corrections, modifications et ajouts au mouvement

IEN premier degré

BERTELOOT Dominique

poste occupé : TRAPPES / YVELINES
nouvelle affectation : VERSAILLES AIS II / YVELINES

BONHOMME Michel

poste occupé : MONTBRISON / LOIRE
nouvelle affectation : FIRMINY / LOIRE

CAMBE Gilbert

poste occupé : MAURIAC / CANTAL
nouvelle affectation : RIOM COMBRAILLES / PUY DE DOME

CASSAYRE Luc

poste occupé : PERSONNEL DE DIRECTION /
nouvelle affectation : AIS I / YVELINES

CHARAZY Bernard

poste occupé : IVRY SUR SEINE / VAL DE MARNE
nouvelle affectation : Villiers sur Marne + AIS / VAL DE MARNE

COGNET Sylviane

poste occupé : ROANNE SUD / LOIRE
nouvelle affectation : LYON VI / RHONE

DEDET Jean Marie

poste occupé : MANTES LA JOLIE II / YVELINES
nouvelle affectation : MONTAUBAN III / TARN ET GARONNE

DEROUET Daniel

poste occupé : CHOLET II / MAINE ET LOIRE
nouvelle affectation : SEGRE / MAINE ET LOIRE

DERRIAZ Annie

poste occupé : FIRMINY / LOIRE
nouvelle affectation : SAINT ETIENNE VIII + IUFM / LOIRE

FERRAND Michèle

poste occupé : MAE /
nouvelle affectation : GENNEVILLIERS / HAUTS DE SEINE

FERREC Gérard

poste occupé : BREST I / FINISTERE
nouvelle affectation : BREST VI / FINISTERE

FOURNERET Françoise

poste occupé : CHEVREUSE / YVELINES
nouvelle affectation : VERSAILLES I / YVELINES

GRIESS Ginette

poste occupé : VERDUN / MEUSE
nouvelle affectation : ROMILLY SUR SEINE / AUBE

GUANERE Philippe

poste occupé : DREUX I / EURE ET LOIR
nouvelle affectation : 6ème Circ. / NELLE CALEDONIE

HOUDAYER Jean Pierre

poste occupé : 1ère Circ. ADJ IA / MAYOTTE
nouvelle affectation : RAMBOUILLET / YVELINES

JASMIN Lionel

poste occupé : TOURLAVILLE VAL DE SAIRE / MANCHE
nouvelle affectation : CHARTRES I / EURE ET LOIR

KERVELLA André

poste occupé : BREST VI / FINISTERE
nouvelle affectation : LANDERNEAU / FINISTERE

LASCHKAR LEGOAS Sabine

poste occupé : BAGNOLET / SEINE SAINT DENIS
nouvelle affectation : IVRY SUR SEINE / VAL DE MARNE

LEDIEU Sylvain

poste occupé : ILE MAURICE /
nouvelle affectation : AMIENS II / SOMME

MANTEAU Marie Joëlle

poste occupé : COLMAR III / HAUT RHIN
nouvelle affectation : COLMAR ADJ IA / HAUT RHIN

MARIONI Alain

poste occupé : LYON XXII DECINES / RHONE
nouvelle affectation : LYON V / RHONE

MERAY Agnès

poste occupé : Le Plessis Robinson + IUFM / HAUTS DE SEINE
nouvelle affectation : MONTREUIL SUR MER / PAS DE CALAIS

MEYER Olivier

poste occupé : ALTKIRCH / HAUT RHIN
nouvelle affectation : RIXHEIM / HAUT RHIN

MIRDJANIAN Patrick

poste occupé : LA TOUR DU PIN I / ISERE
nouvelle affectation : LYON XXII-DECINES / RHONE

PERROT Daniel

poste occupé : CHARTRES I / EURE ET LOIR
nouvelle affectation : CHARTRES ADJ IA / EURE ET LOIR

PERSIALI Jean Paul

poste occupé : MAROC /
nouvelle affectation : REMIRE MONTJOLY / GUYANE

PHILIPPON Bernard

poste occupé : YSSINGEAUX / HAUTE LOIRE
nouvelle affectation : MONTBRISON / LOIRE

ROSSIGNOL Françoise

poste occupé : FONTENAY LE COMTE / VENDEE
nouvelle affectation : FOIX RURAL / ARIEGE

ROUSSEL Alain

poste occupé : COULOMMIERS / SEINE ET MARNE
nouvelle affectation : La Ferté sous Jouarre / SEINE ET MARNE

RUMEAU Jean Luc

poste occupé : PAMIERS + AIS / ARIEGE
nouvelle affectation : BREST I / FINISTERE

SAVIGNEUX Anne

poste occupé : VILLIERS SUR MARNE + AIS / VAL DE MARNE
nouvelle affectation : LA TOUR DU PIN I + AIS / ISERE

SCHEU Raymond

poste occupé : MULHOUSE III / HAUT RHIN
nouvelle affectation : COLMAR III / HAUT RHIN

THION Roger

poste occupé : ORLEANS EST / LOIRET
nouvelle affectation : ORLEANS ADJ IA / LOIRET

ZARKA Yves

poste occupé : CHAMPIGNY I / VAL DE MARNE
nouvelle affectation : BAGNEUX / HAUTS DE SEINE

IEN enseignement technique

ARBHEY Charles

poste occupé : NANTES (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : LA RÉUNION (Economie-Gestion)

ARNOLD Colette

poste occupé : UNESCO
nouvelle affectation : AIX-MARSEILLE (Economie-Gestion)

BICCHIERAY Joséphine

poste occupé : CORSE (STI)
nouvelle affectation : LYON (STI)

CAZE Serge

poste occupé : CRETEIL (administratif et financier)
nouvelle affectation : CRETEIL (Economie-Gestion)

LECOQUIERRE Marie-Dominique

poste occupé : LA RÉUNION (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : AIX-MARSEILLE (Economie-Gestion)

PEGORARO Patrick

poste occupé : LYON (administratif et financier)
nouvelle affectation : LYON (Economie-Gestion)

PINVIDIC Guy

poste occupé : BORDEAUX (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : NANTES (Economie-Gestion)

Premières affectations stagiaires

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Economie et gestion

CALVET Marie-France	Poitiers
DECONINCK Martine	Bordeaux
LEFEBVRE Chantal	Orléans-Tours
PARISEL Jacqueline	Paris
ROUGEOT Yvette	Strasbourg

S.B.S.S.A

AUGY Marie-France	Lyon
BRUIMAUD Danielle	Limoges (avec extension Poitiers)
PALLEZ Christiane	Nancy-Metz

Sciences et techniques industrielles

AVELINE Patrick	Nantes
BUCHETON Francis	Poitiers
CORTELL Dominique	Aix-Marseille
COUNIL Francis	Nancy-Metz
DEFAUX Denis	Besançon
DESCOMPS Didier	Clermont-Ferrand
DI NOIA Denis	Versailles
FRAPPA Michèle	Lyon
GAILLARD Georges	Guadeloupe (Formation continue)
L'HOSTIS Philippe	Bordeaux
LEBIHAN Michel	Versailles
MARMORAT Katherine	Lyon
MINIER Francis	Nantes
PETRELLA Dominique	Versailles
THOMAS Jean-Louis	Nice
WAUQUIER Hugues	Versailles

INFORMATION ET ORIENTATION

GEORGES-SKELLY Michel	Aveyron (Rodez)
JULIEN Gérard	Territoire de Belfort (résid. Vesoul)
LUCENET Régis	Indre
MURE Jean-Luc	Paris (Onisep)
NAERT Laurence	Mame (Châlons)
PASQUIER Caroline	Manche (Saint-Lô)
ZAEPFFEL Monique	Val de Marne (Créteil)

PREMIER DEGRE

AMADOR Sylvie	Meulan (Yvelines)
BESSON Jeanne	Charolles (Saône et Loire)
BIRBANDT Patrice	Briey I (Meurthe et Moselle)
BOURGUET Dominique	Loudéac (Côtes d'Armor)
BOURGET Marianne	Carmaux (Tarn)
CANNAC Claude	AIS (Pyrénées Orientales)
CORRE Jack	Jonzac (Charente Maritime)
COURTAIS Jacky	Pontarlier (Doubs)
CREPIN Jacky	Meaux I (Seine et Marne)
DAMIAN Jacques	La Dombes (Ain)
DEGALLE Michèle	Montigny le Bretonneux (Yvelines)
DENIZOT Jean François	Sens I (Yonne)
DENOYELLE Thierry	Avesnes sur Helpe AIS (Nord)
DEREMETZ Myriam	Valenciennes St Saulves (Nord)
DESAILLY Lucie	Montaigu (Vendée)
DESCHAMPS Serge	Roanne Ouest (Loire)
DRAULT Laurent	Mortain (Manche)
EGRON Bruno	Orléans Centre AIS (Loiret)
FENZY Christian	Samer (Pas de Calais)
FLORES Thérèse	Ouest Deux Sèvres (Deux Sèvres)
FONTAINE Michèle	Ecouen (Val d'Oise)
GAZAL Michelle	Bondy (Seine St Denis)
GIBERT Joël	Yssingaux (Haute Loire)
GOHIER Joëlle	Champigny I (Val de Marne)
JESPERE Jean Marie	Erstein (Bas Rhin)
LEPINEUX Thierry	Cognac (Charente)
MACRON René	Sarcelles Sud (Val d'Oise)
MAIFFRET Claudine	Valenciennes Vieux Condé + IUFM (Nord)
MALADRY Pierre	Audruicq (Pas de Calais)
MARAN Raoul	Val Est (Val d'Oise)
MEISSONNIER Véronique	Tarbes II (Hautes Pyrénées)
MERCET Manon	Besançon III (Doubs)
MEUROT Didier	Valenciennes Condé (Nord)
MIROCHNIKOFF Hélène	Bagnolet (Seine St Denis)
PENSO Eric	Fos sur Mer (Bouches du Rhône)
RAFFY Gladys	Meaux III (Seine et Marne)
SAINT PRIX Dominique	Chateaufort (Loiret)
TALBOT Laurent	St Gaudens (Haute Garonne)
TEMPEZ Bernard	Fontenay sous Bois (Val de Marne)
THEVENIN Marie Geneviève	Lons le Saunier IV (Jura)
TIXIER Josette	Issoire (Puy de Dôme)
VINCENT Bernard	Tournon (Ardèche)
WEBER Francis	Mulhouse III (Haut Rhin)

Liste d'aptitude d'accès au corps des IEN - Année 1998

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE / INFORMATION-ORIENTATION

AUBRY Serge	Maths (Reims)
FAREY Jean	STI (Nancy Metz)
LAMY Xavier	STI (Poitiers)
MALECAULT Pierre	Eco-Gestion (Caen - A et F)
MAZE-PERRIN Jeanne	Eco-Gestion (Rouen)
ROUSSEAU Philippe	Anglais (Caen)
NIPPERT Jacques	IO Ardennes
NORE Claude	IO Guyane
VASSILIEFF Catherine	IO Seine-et-Marne

PREMIER DEGRE

M. BARLET-ROUSSET	Angoulême III (Charente)
BARBIER Jean Michel	Trappes (Yvelines)
BARRIER Claudette	Bobigny (Seine St Denis)
DELBARRE Charles	Saint Ouen (Seine St Denis)
DERRIEN Joël	(Eure et Loir)
DUPONT Marc	Hesdin (Pas de Calais)
DUPORT Edith	Méru (Oise)
FERRARA Serge	Bois Colombes (Hauts de Seine)
GABORIT Michel	Le Havre V + AIS (Seine Maritime)
ROUCOU Jean	(Seine St Denis)

Traitements au 1er avril 1998

Ech	Ind.	Traitement brut	Ind. de résidence		Retenues							Supplément familial		
			Zone 1 3%	Zone 2 1%	Retraite (d) 7,85%	M.G.E.N. 2,5 %			CSG 5,1 % (d)	CSG 2,4 % (nd)	CRDS 0,5 % (nd)	1 enfant : 15 F		par enfant en plus
						Zone 1	Zone 2	Zone 3				2 enfants	3 enfants	
IEN Classe normale														
1	365	9 985,20	299,56	99,85	783,84	257,12	252,13	249,63	483,78	227,66	47,43	433,57	1 069,52	757,14
2	396	10 833,25	325,00	108,33	850,41	278,96	273,54	270,83	524,87	247,00	51,46	433,57	1 069,52	757,14
3	436	11 927,52	357,83	119,28	936,31	307,13	301,17	298,19	577,89	271,95	56,66	433,57	1 069,52	757,14
4	489	13 377,43	401,32	133,77	1 050,13	344,47	337,78	334,44	648,14	305,01	63,54	471,32	1 170,19	832,65
5	547	14 964,11	448,92	149,64	1 174,68	385,33	377,84	374,10	725,01	341,18	71,08	518,92	1 297,13	917,85
6	616	16 851,73	505,55	168,52	1 322,86	433,93	425,51	421,29	816,47	384,22	80,05	575,55	1 448,14	1 031,10
7	655	17 918,64	537,56	179,19	1 406,61	461,40	452,45	447,97	868,16	408,54	85,11	607,56	1 533,49	1 095,12
8	708	19 368,54	581,06	193,69	1 520,43	498,74	489,06	484,21	938,41	441,60	92,00	651,06	1 649,48	1 182,11
9	731	19 997,75	599,93	199,98	1 569,82	514,94	504,94	499,94	968,89	455,95	94,99	657,62	1 666,99	1 195,24
IPR-IA / IEN Hors classe														
3/4	676	18 493,13	554,79	184,93	1 451,71	476,20	466,95	462,33	895,99	421,64	87,84	657,62	1 666,99	1 195,24
4/5	731	19 997,75	599,93	199,98	1 569,82	514,94	504,94	499,94	968,89	455,95	94,99	657,62	1 666,99	1 195,24
5/6	780	21 338,23	640,15	213,38	1 675,05	549,46	538,79	533,46	1 033,84	486,51	101,36	657,62	1 666,99	1 195,24
6/7	818	22 377,78	671,33	223,78	1 756,66	576,23	565,04	559,44	1 084,20	510,21	106,29	657,62	1 666,99	1 195,24
A 1		24 019,16	720,57	240,19	1 885,50	576,23	565,04	559,44	1 163,73	547,64	114,09	657,62	1 666,99	1 195,24
A 2		24 976,66	749,30	249,77	1 960,67	576,23	565,04	559,44	1 210,12	569,47	118,64	657,62	1 666,99	1 195,24
A 3		26 262,41	787,87	262,62	2 061,60	576,23	565,04	559,44	1 272,41	598,78	124,75	657,62	1 666,99	1 195,24
nd : non déductible des impôts ; d : déductible														

Comment lire la grille des traitements

Cette grille tient compte des modifications intervenues depuis janvier 1998 où la retenue de sécurité sociale a été remplacée par une CSG à 7,5% comprenant une part déductible du revenu imposable (5,1%) et une part non déductible (2,4%).

La CSG s'applique à 95% de l'ensemble des rémunérations (traitement brut, indemnités, émoluments, salaires, allocations, pensions, y compris les majorations et

bonifications pour enfants, à l'exception des allocations familiales) : les chiffres indiqués ici sont calculés uniquement sur le traitement brut.

La CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) s'applique dans les mêmes conditions que la CSG à l'ensemble des rémunérations, allocations familiales comprises : là aussi, les chiffres indiqués sont calculés uniquement sur le traitement brut.

Nota : la contribution de solidarité de 1% s'applique à la rémunération mensuelle nette (rémunération mensuelle brute augmentée de l'indemnité de résidence et diminuée des cotisations de sécurité sociale obligatoires et des prélèvements pour pension).

Référence : JO n°1014 - Avril 1998 - Traitements, soldes et indemnités des fonctionnaires à compter du 1er avril 1998.